

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Adopté

N° CL743

AMENDEMENT

présenté par
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

ARTICLE 3 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article ajouté au Sénat.